



## 7ème séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Jeudi 20 février 2025 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Introduction de la séance
2. Assermentation d'un-une nouveau-nouvelle membre suppléant-e du Conseil général en remplacement de Mme Laure Lalive Todeschini, démissionnaire
3. Élection d'un-e représentant-e du parti des Vert-e-s au sein de la Commission de planification territoriale en remplacement de Mme Laure Lalive Todeschini, démissionnaire
4. 25.008 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 2'988'000.- TTC dont CHF 2'473'000.- d'investissement net à la charge de la Ville pour le réaménagement du parc des Crêtets
5. 25.009 – Rapport du Conseil communal relatif à une demande de crédit de CHF 6'980'000.- pour la 3<sup>e</sup> phase de réhabilitation des Anciens abattoirs en centre de congrès polyvalent ainsi qu'à l'installation d'un restaurant dans le bâtiment Commerce 122A
6. 25.003 – Motion populaire "Nommer Monsieur Philippe Lazzarini, natif de notre ville, citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds ?", déposée le 7 janvier 2025 et munie de 114 signatures valables

7. 25.006 – Interpellation du groupe PS, "Faciliter l'accès aux sports d'hiver : vers un transport public pratique et abordable pour nos stations de ski", déposée le 24 janvier 2025
8. 25.010 – Motion interpartis, "A quand le retour de la semaine de la mobilité à La Chaux-de-Fonds", déposée le 2 février 2025
9. 25.011 – Motion du groupe Vert-e-s, "Subventionnement des abonnements de transports publics pour les personnes domicilié-e-s à La Chaux-de-Fonds", déposée le 3 février 2025
10. 25.012 – Motion du groupe Vert-e-s, "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", déposée le 3 février 2025

*Béatrice Thiémard-Clémentz  
présidente du Conseil général*

**25.003 – Motion populaire, " Nommer Monsieur Philippe Lazzarini, natif de notre ville, citoyen d'honneur de La Chaux-de-Fonds ?"**

Au vu de l'importance du rôle joué par Monsieur Philippe Lazzarini, commissaire général de l'UNRWA\*, pour maintenir l'aide humanitaire à Gaza et dans les territoires occupés par Israël, ainsi que dans les camps de réfugié.e.s palestinien.ne.s situés au Liban, en Jordanie, et en Syrie, au vu des efforts faits par Monsieur PhilippeLazzarini pour que soient respectées les Conventions Internationales Humanitaires, dont la Suisse est dépositaire, au vu des efforts faigpar Monsieur Philippe Lazzarini pour assurer le financement de l'UNRWA. Nous demandons que Monsieur Philippe Lazzarini soit nommé citoyen d'honneur de la ville de La Chaux-de-Fonds.

Les valeurs défendues et le travail effectué par Monsieur Philippe Lazzarini sont un honneur pour notre ville, qui a tout lieu d'être fière d'avoir hébergé un tel citoyen courageux et engagé pour la paix. Au même titre que l'engagement dans les brigades internationales a été reconnu par la nomination d'une place dans notre ville, l'engagement d'un natif de La Chaux-de-Fonds pour des valeurs humanitaires et de paix se doit d'être également honoré. \*L'UNRWA (Office de secours et de travaux des nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.) a été créé en 1-949. Il fournit des services éducatifs, sanitaires et sociaux et l'aide d'urgence à 4,6 millions de réfugié.e.s palestinien.ne.s vivant dans la bande de Gaza, en Cisjordanie, mais également en Jordanie, en Syrie et au Liban.

Françoise Jaquet

---

**25.006 – Interpellation du groupe PS, "Faciliter l'accès aux sports d'hiver : vers un transport public pratique et abordable pour nos stations de ski, déposée le 24 janvier 2025.**

Les excellentes conditions de neige en fin d'année ont permis à de nombreux habitant.e.s de profiter pleinement des sports d'hiver dans nos montagnes. Ces conditions idéales ont également favorisé une affluence bienvenue dans les petites stations de ski du canton de Neuchâtel.

Cependant, notre commune se retrouve bien malgré elle aujourd'hui sans téléski, ce qui empêche une partie de la population de profiter de ces superbes conditions, faute de moyen de transport.

Depuis 13 ans, le Snowbus assure une liaison entre la Place Pury et les Bugnenets-Savagnières. Il dessert depuis cette année le téléski du Crêt-du-Puy. Le tarif est de 7 francs pour un aller-retour (3.50 francs en tarif réduit), et le trajet dure 37 minutes, contre 28 minutes en voiture.

Depuis 2020, le Nordic'bus complète ce dispositif dans notre canton en reliant Cernier à La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. Le prix est de 6 francs aller-retour (3 francs en tarif réduit), pour un trajet de 15 minutes (contre 7 minutes en voiture).

Ces projets ont été rendus possibles grâce au financement de plusieurs acteurs, dont la Ville de Neuchâtel, la commune du Val-de-Ruz, le Service cantonal des transports, TransN, le Parc régional Chasseral ou l'Association de développement de La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran. En plus d'offrir un accès facilité aux stations, ces transports encouragent la mobilité douce et contribuent à désengorger les parkings des stations de ski.

Il est important de mentionner qu'un car postal relie La Chaux-de-Fonds à La Vue-des-Alpes en 15 minutes. Bien que ce service soit utile, il n'est pas optimal pour les amateurs et amatrices de sport de glisse. En effet, une personne, souliers de ski au pied et paire de ski sur l'épaule, devra encore marcher 15 minutes après l'arrêt du bus pour atteindre le téléski du Crêt-Meuron. Cette situation décourage de nombreuses personnes à reprendre ce moyen de transport.

Serait-il possible d'envisager un partenariat, comme ceux du Snowbus ou du Nordic'bus, pour notre ville et potentiellement d'autres communes avoisinantes, qui pourrait permettre la mise en place d'un transport public à la fois abordable et pratique, afin de faciliter l'accès aux stations de ski de notre région ?

Laure Houlmann

---

**25.010 – Motion interpartis, "A quand le retour de la semaine de la mobilité à La Chaux-de-Fonds ?", déposée le 2 février 2025**

Nous demandons au Conseil communal d'analyser les conditions de reprise de la Semaine européenne de la mobilité qui a lieu chaque année en septembre.

**La semaine européenne de la mobilité** a pour objectif d'inciter les citoyen-ne-s et les collectivités à tester des modes de déplacements alternatifs à la voiture. La ville de La Chaux-de-Fonds y a participé à plusieurs reprises dans les années 2000, puis l'expérience s'est arrêtée.

L'objectif de combiner au mieux divers modes de déplacement en ville (le vélo, la marche, les transports publics) est vite posé sur le papier, mais plus compliqué à mettre en œuvre au quotidien. Avec le réchauffement climatique et les mesures à prendre pour réduire notre empreinte environnementale, la nécessité également de bouger davantage pour rester en bonne santé, il nous semble intéressant d'offrir à nouveau à la population une semaine différente pour repenser notre mobilité, découvrir les offres de transports publics et tester les aménagements urbains à pied et à vélo, échanger avec les autorités sur la vision de notre Ville, en particulier avec la mise en œuvre des plans climat de la Confédération, du Canton et de la Commune.

La mobilité est une culture et nous constatons que les offres de mobilité alternatives sont souvent mal connues des personnes qui se déplacent essentiellement en voiture (par ex. horaires, réseaux, billets et abonnements de TP). Par ailleurs oser se lancer à vélo peut être un pas difficile à franchir. Une offre d'accompagnement pourrait être proposée durant cette semaine. L'accent pourrait être mis chaque année sur un thème différent, en partenariat avec des acteurs locaux. D'autres villes suisses continuent annuellement de proposer cette expérience. Leurs idées et leurs conclusions, certes non définitives, pourraient nous être utiles.

Jean-Jacques Tritten

---

## **25.011 – Motion du groupe Vert-e-s, "Subventionnement des abonnements de transports publics pour les personnes domicilié-e-s à La Chaux-de-Fonds", déposée le 3 février 2025**

La mobilité douce est une des pierres angulaires de notre transition écologique. Encourager les enfants et jeunes adultes à adopter des habitudes de déplacement respectueuses de l'environnement dès leur plus jeune âge est essentiel pour garantir un avenir plus vert et plus responsable. De plus, faciliter l'accès aux transports publics pour les jeunes favorise leur autonomie et leur intégration sociale, tout en allégeant la charge financière des familles. Enfin, l'encouragement de l'utilisation des transports publics pour les adultes contribuerait aussi au report modal et à la qualité de vie en ville.

De nombreuses communes du canton proposent déjà des réductions sur l'achat d'abonnements de transports publics, grâce aux possibilités offertes par la communauté tarifaire Onde Verte (abonnements de type Job abo), avec des subventionnements allant de 25 à 50% du tarif ordinaire. Les réductions, basées sur une ou deux zones, font également l'objet d'un forfait lorsque la personne doit acquérir un abonnement en dehors du rayon local (zone 20 pour La Chaux-de-Fonds).

Nous demandons par conséquent au Conseil Communal d'étudier la possibilité de subventionner les abonnements de transports publics pour les enfants, jeunes et adultes domicilié-e-s sur le territoire communal.

Cette motion se base en particulier sur les arguments suivants :

- Les transports publics sont une alternative écologique aux déplacements en voiture individuelle, réduisant les émissions de CO2 et la pollution atmosphérique.
- Encourager l'utilisation des transports publics dès le plus jeune âge contribue à ancrer des comportements responsables et durables.
- En subventionnant les abonnements, la commune montre son engagement envers l'éducation à la mobilité durable.
- Les jeunes, sensibilisés aux avantages des transports publics, sont plus enclins à les utiliser tout au long de leur vie adulte.
- Faciliter l'accès aux transports publics permet aux jeunes de se déplacer de manière autonome, favorisant ainsi leur indépendance et de participer à des activités culturelles, sportives et sociales,

renforçant ainsi leur intégration dans la communauté. Pour les adultes, l'accès permet également de renforcer la participation en contribuant à désengorger les axes routiers à l'intérieur de la ville.

- La subvention des abonnements de transports publics constitue un soutien financier aux familles, allégeant le coût des déplacements quotidiens.
- Une plus grande utilisation des transports publics contribuerait à l'amélioration de la fréquence et de la desserte des lignes.
- Notre commune renforcerait son attractivité et sa volonté d'encourager la domiciliation.

Le Conseil général invite le Conseil communal à étudier cette proposition et à envisager les modalités pratiques et financières de sa mise en œuvre. Au niveau financier, nous proposons notamment de réfléchir au financement de la mesure par l'intermédiaire du fonds mobilité, ainsi que par une augmentation mesurée du coût du macaron urbain. Cette initiative, en plus de ses nombreux avantages environnementaux et sociaux, serait un signal fort de l'engagement de notre commune en faveur de la mobilité durable et de la population de La Chaux-de-Fonds.

Michaël Voegtli

---

### **25.012 – Motion du groupe Vert-e-s, "Encourager et rendre visible une politique d'achats durable, responsable et locale", déposée le 3 février 2025**

Le budget 2025 de la Ville de La Chaux-de-Fonds prévoit plus de 43 millions de francs pour l'achat de biens, services et autres charges d'exploitation. Considérant l'importance de l'impact environnemental, social et économique des décisions d'achats de la commune, et dans le souci de promouvoir des pratiques durables et responsables, nous invitons, d'une part, le Conseil communal à communiquer au Conseil général les critères retenus pour ces achats. D'autre part, tout en respectant le principe d'économicité et les règles prévalant pour les marchés publics, nous invitons le Conseil communal à examiner les possibilités de mettre en place une directive visant à définir les contours d'une politique d'achats responsable autour de trois axes :

- 1) *Durabilité* : La durabilité environnementale est essentielle pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique.
- 2) *Responsabilité sociale* : La responsabilité sociale implique de soutenir des conditions de travail justes et équitables, ainsi que de favoriser l'inclusion et la diversité.
- 3) *Achats locaux* : Les achats locaux contribuent au développement économique de la région et renforcent le tissu économique local.

Il nous semble nécessaire que soient examinés les critères de durabilité environnementale, tels que la réduction de l'empreinte carbone, l'utilisation de matériaux recyclés et le soutien aux entreprises engagées dans des pratiques écologiques. Il en va de même en ce qui concerne les critères de responsabilité sociale, tels que le respect des droits des travailleuses et travailleurs, des conditions de travail justes et l'égalité des chances. Enfin, la directive pourrait préciser, lorsque cela est possible, l'encouragement des achats locaux en priorisant les fournisseurs et les produits issus de la région, afin de soutenir l'économie locale et de réduire les distances de transport.

Nous sommes convaincues et convaincus que nombre de ces critères sont d'ores et déjà largement appliqués, mais il nous semblerait utile de pouvoir les expliciter, par exemple à travers une directive, pour que chacune et chacun, y compris les contribuables puissent en prendre connaissance, ainsi que prendre pleinement conscience que l'impôt contribue à faire vivre le tissu économique d'une ville et de ses alentours.

Par cette motion, nous souhaitons pouvoir affirmer notre engagement envers une gestion responsable et durable des ressources de la commune, en alignant les pratiques d'achat avec les valeurs environnementales, sociales et économiques et le soutien aux actrices et acteurs locaux.

Michaël Voegtli